

Notre village Travaillan

Décembre 2021 N° 103



www.travaillan.fr

L'édito du Maire de Travaillan

Chers Travaillanais et Travaillanaises,

Nous clôturons, pour une seconde fois, une année particulière et inédite pour nous tous, mais qu'elle ne nous prive pas de nous souhaiter malgré tout un Joyeux Noël et une bonne année 2022.

Il est vrai que cette crise sanitaire dure et nous met tous à rude épreuve. Nous avons vu fermer 2 classes avant la fin d'année, nos pensées vont vers les familles pour leur souhaiter un prompt rétablissement.

Cette crise nous impose la distanciation, des restrictions, qui nous force une nouvelle fois à annuler, la traditionnelle cérémonie des vœux.

Nos associations, nos commerçants, nos professeurs des écoles, les membres du conseil municipal, nos agents communaux, chacune et chacun surmontant ses craintes et ses contraintes.

Je les remercie pour ce magnifique exemple de solidarité et de prévenance des Autres.

Un exemple, une excellente retombée sur la vente des brioches. L'APEI d'Orange indique que le bilan total des ventes est de 4.000 brioches vendues,

ce qui représente la somme de 20.000 €. Merci à tous.

Pour revenir sur les dernières actions menées, la journée Clean Up a été un succès. Elle a permis d'évacuer un grand nombre de déchets. Merci à ceux qui ont participé. Cette opération serait à refaire au printemps prochain.

Le Club Bon Accueil devrait voir ses prochaines activités démarrer dès 2022. Un sondage a été lancé auprès de nos aînés. Dès le retour, une priorité sera donnée aux actions les plus sollicitées. Toutes personnes souhaitant participer aux diverses activités sont les bienvenues.

Suite à la mise en sommeil de l'APE, une nouvelle association pourrait redémarrer avec un nouveau bureau en début d'année pour le bien des enfants de l'école. Une réunion ouverte à tous est prévue à la salle des fêtes le 7 janvier à 18 h. Nous comptons sur votre mobilisation.

La gym, en partenariat avec le Département, le vendredi à la Salle des Fêtes, pour les séniors, de 10h30 à 12h a vu le nombre de participant augmenter. J'en conclus que cette activité est une réussite.

Le dernier repas qui a pu être organisé par le Comité des Loisirs, a permis de rapporter 700 € reversés au Téléthon.

Cette fin d'année encore, nos aînés ont été visités pour la traditionnelle remise des colis. Les corbeilles garnies de produits locaux et préparées par les élus, dont je remercie la disponibilité, ont été distribuées le samedi 18 décembre dernier. Pour ceux absents, le retrait se fera en Mairie.

2022 sera une année d'élections, les dimanches 10 et 24 avril pour la Présidentielle et 12 et 19 juin 2022 pour les Législatives. Pensez à vous faire inscrire avant le 4 mars 2022 ou indiquer votre nouvelle adresse en cas de changement sur la commune sans risque d'une radiation sur la liste électorale.

Forts de nouveaux projets, nous construirons ensemble cette nouvelle année, pour la vie de notre village, le bonheur de Tous, et redonner ainsi à nos enfants ce que nous leur devons le plus : la perspective de lendemains heureux.

Je le souhaite, à Chacune et Chacun d'entre vous, pour une belle et heureuse année 2022.

Isabelle DALADIER



Nos réunions de travail

Extrait des délibérations du 9 novembre 2021

Prix de la location de la Salle des Fêtes

Le Conseil à l'unanimité, décide de ne pas modifier les tarifs de location de la Salle des Fêtes. Les tarifs 2022 seront identiques à ceux de 2021.

Versement d'une subvention exceptionnelle au Comité des Loisirs

Suite à l'obligation de la mise en sommeil de l'APE et afin de ne pas pénaliser les enfants de l'école, le Conseil, à l'unanimité, décide de verser la somme de 2960 € au Comité des Loisirs, qui financera les projets de fin d'année comme le spectacle, les cadeaux aux enfants de l'école, les sorties scolaires de fin d'année, ...

Prix de la Location du Terrain Communal du Ball – Trap et Parking de la Salle des Fêtes

Le Conseil à l'unanimité, décide de fixer les prix comme suit :

Terrain communal du Ball Trap :

160 € la journée pour les Travaillanais

200 € pour les extérieurs

Parking de la Salle des Fêtes :

200 € la journée

La Commune s'est équipée d'un nouveau défibrillateur qui sera installé à la Salle des Fêtes.

Augmentation des tarifs des repas à la cantine et de la garderie au 1er janvier 2022. Les tarifs sont consultables sur le site internet ainsi que sur le site ARG Familles et Loisirs.

Questions diverses du Conseil du 9 novembre 2021

- Mme le Maire fait un point sur l'exercice d'activation du Poste de Commandement Communal. Une mauvaise réception réseau n'a pas permis de recevoir le message d'alerte « Crue » en temps et en heure (téléphone et mail). Ce constat ne concerne pas uniquement la Commune. D'autres Mairies ont été également touchées. Toutefois, une fois l'exercice enclenché, tout s'est bien déroulé.
- Club Bon Accueil : Pierrette Meyer indique qu'une réunion s'est tenue en Mairie le 4 octobre dernier. Les membres : Martine Bruscolini, Marie Christine Andrieu, Pierrette Meyer + 1 personne de Camaret sont partantes pour relancer l'association. Il convient maintenant de fixer une date de réunion très prochainement. Mme le Maire précise que l'ancien Président, Jean Pierre DELFORGE, procèdera à la dissolution de l'association, si rien n'est fait rapidement.
- Mme le Maire indique que la Commune a été remerciée pour la participation à la Vente de Brioches. L'APEI d'Orange indique que le bilan total des ventes est de 4.000 brioches vendues, ce qui représente la somme de 20.000 €. Merci à tous.
- Le rallye des Terres se déroulera sur la commune le 13 novembre prochain. Cette manifestation sera clôturée par un feu d'artifice le 14 novembre vers le stade à Courthézon.

Retour sur les évènements

OCTOBRE



Journée World Clean up dans le village:

Cette journée a permis de ramasser de nombreux déchets, certains inattendus et sera renouvelée au printemps. Merci à tous les participants.



Retour sur les évènements

NOVEMBRE



Le Comité des Loisirs Travaillanais a organisé une tombola au profit du Téléthon. Le tirage a eu lieu le samedi 27 novembre lors de la soirée couscous. Il a été versé la somme de 700 € au Téléthon ce qui correspond au bénéfice de la tombola plus le coût du ménage de la salle des fêtes pris en charge par la municipalité.

DECEMBRE

Distribution des colis de Noël aux anciens



Et aux enfants...



Etat Civil

Naissance

Ava, Marie ACHIARY née le 01/10/2021

Félicitations aux heureux parents




Ils nous ont quittés

Henri, Antoine BLANC le 04/12/2021

Norbert, Ivo, Piero GIARDINI le 09/12/2021



Devoir de mémoire

 **5 décembre** Journée nationale d'Hommage aux Harkis et aux « Morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de Tunisie ce dimanche matin devant la fresque de l'église de Camaret, avec la municipalité de Travaillan.



 **Cérémonie du 11 novembre à Travaillan.**



Bien vivre à Travaillan



Règlement du service de collecte des déchets ménagers et assimilés

(Adopté par délibération n° 73 du 20 juillet 2011, modifié par délibération n°64 du 02 octobre 2012 et modifié par la délibération n°2018-025 du 1er mars 2018) Extrait :

8.1.2.1. Non-respect des jours et horaires de collecte : Afin de limiter la présence des conteneurs sur la voie publique et donc la gêne occasionnée auprès des administrés, des horaires de sortie et de rentrée des bacs sont fixés : sortie à partir de 19 h la veille de la collecte ; rentrée jusqu'à 22 h le jour de la collecte. L'identification du détenteur d'un conteneur laissé abusivement sur le domaine public peut donner lieu à des poursuites.



Benne à sapins

Du samedi 1er janvier au vendredi 7 janvier une benne à sapin sera présente sur le parking de la salle des fêtes pour celles et ceux qui souhaiteraient jeter leurs sapins.



RAPPEL Vagabondage des chiens

Il est interdit de laisser les chiens divaguer sur la voie publique seuls et sans maître ou gardien. Nous vous rappelons que les chiens sont sous votre responsabilité civile, que ce soit pour la propreté des trottoirs et lieux de passage et des aboiements qui peuvent perturber les relations de bon voisinage .

LUNDI	MARDI
 <p style="color: red; font-weight: bold;">Je dépose ma poubelle le soir à partir de 19h00</p>	<p style="color: red; font-weight: bold;">Je rentre ma poubelle avant 22h</p>  <p style="color: red; font-weight: bold;">Et je dépose mon sac jaune</p> 



Article extrait de l'arrêté Municipal affiché en Mairie et au cimetière n° 1 concernant la procédure de reprise de sépultures en terrain commun :

Art. 1 : Les sépultures établies en terrain non concédé (terrain commun), situées dans le cimetière communal, aux emplacements suivants :

Cimetière n° 1 : n° 15, 19, 53, 66, 67, 78, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 89, 90, 91, 92, 93, 94

des personnes inhumées antérieurement au 9 décembre 2016 seront reprises par la commune à partir du 9 février 2022.

Art. 2 : Les familles qui souhaiteraient faire inhumer les restes mortels dans une concession devront immédiatement prendre contact avec les services de la mairie et au plus tard le 26 janvier 2022.

Infos pratiques

Dématérialisation de l'application du droit des sols : une exigence de modernisation et de simplification traduite dans la loi ELAN

Une grande majorité des services publics aux usagers est accessible en ligne. C'est au tour des demandes d'autorisation d'urbanisme de franchir le cap...

Le Code des relations entre le public et l'administration prévoit qu'à partir du 1er janvier 2022 tout usager devra pouvoir, s'il le souhaite, sans frais, déposer sa demande d'autorisation d'urbanisme par voie électronique, auprès du Guichet Unique, c'est-à-dire la commune.

Les dépôts dématérialisés des dossiers d'urbanisme ne pourront se faire que sur le téléservice disponible à partir du 1er janvier 2022 sur le site internet de la commune. Aucune transmission par un autre biais numérique (mail, réseaux sociaux, MMS, etc....) ne sera recevable.

Ce téléservice est équipé d'une assistance en ligne qui guidera le pétitionnaire tout au long de la procédure afin de l'aider à choisir le type de dossier à compléter et les pièces justificatives à fournir.

Le demandeur pourra toujours déposer sa demande au format papier au service urbanisme de sa commune.

Les avantages de cette dématérialisation pour les demandeurs sont :

- ◆ une simplification des démarches administratives (service accessible 24h/24 et 7j/7) ;
- ◆ un gain de temps : il ne sera plus nécessaire de se rendre en mairie pour déposer sa demande et, le cas échéant, la compléter, et le délai de transmission de la demande sera réduit ;
- ◆ plus de souplesse : l'utilisateur pourra bénéficier d'une assistance en ligne pour effectuer sa demande de permis, évitant ainsi les erreurs et les incomplétudes ;
- ◆ plus de transparence : l'utilisateur pourra connaître l'état de son dossier en ligne (avancement de l'instruction, demande d'avis, etc.) ;
- ◆ plus de fluidité dans les échanges avec l'administration ;
- ◆ des économies sur la reprographie et l'affranchissement de plusieurs exemplaires de leur dossier ;
- ◆ la consultation en ligne de l'avancement des dossiers.

Plus d'informations : <https://www.ecologie.gouv.fr/dematérialisation-des-autorisations-durbanisme>



Séances de gym adaptées : Venez participer aux séances d'activité physique adaptées financées par la Ligue contre le cancer du Vaucluse et dispensées par les intervenants de l'Association Siel Bleu



Pour qui ?

Personnes affectées ou ayant été affectées par un cancer

Quel endroit ?

Espace Roumanille

Quels jours ?

Mardi et jeudi
16h30 à 17h30

Informations et inscriptions :

Mme Diaz (Représentante de la Ligue contre le cancer 84) : 06 58 31 68 44

Charrin Audrey Siel Bleu : 07.87.37.56.52

Ligue contre le cancer Vaucluse : 04 90 87 63 56

Un peu d'histoire...

Buissonnade notre chère Buissonnade



La Buissonnade, notre chère Buissonnade était pour les paysans de mon époque d'une grande utilité. Juste après 1945, les paysans de Travaillan cultivaient leurs terres. Les récoltes étaient surtout du maraichage : tomates, melons, haricots et plants de vignes. Il fallait donc arroser une fois par semaine. Le fossé de la Buissonnade longeait les terres agricoles et par répartition nous pouvions irriguer nos récoltes. Les temps étaient difficiles au sortir de la guerre mais nous étions heureux. Les prisonniers étaient rentrés, la vie était difficile mais nous nous satisfaisions de peu. Les tracteurs n'étaient pas encore là mais nous avions les chevaux ou des mulets. Souvent, nous arrosions la nuit, il faisait bon et l'on voyait autour des champs des lampes électriques. Chacun son tour, nous arrosions nos parcelles. Les enfants étaient de la partie, nous observions les étoiles et écoutions les insectes et certains oiseaux.

Le ruisseau de la Buissonnade était bordé d'arbustes et de buissons, c'est peut-être de là qu'il tire son nom de Buissonnade. Dans ces buissons, certains oiseaux faisaient leurs nids. La nuit venue, les rossignols s'égaillaient. Une légende raconte que les rossignols chantent toute la nuit pour rester éveillés. Selon la légende, un rossignol s'étant endormi, les vrilles d'une vigne s'étaient entortillées aux pattes de ce gentil oisillon. C'est depuis ce jour que les rossignols chantent toutes les nuits pour ne plus se faire attraper. C'est mignon, pourquoi pas...

Sur une gazette il y a quelques années, je parlais de la provenance de la source de la Buissonnade. Prise au fond de l'Aygues et arrivée près de la Gayère, elle était canalisée dans des tuyaux juste vers Saint Pierre le vieux puis dirigée dans un fossé de terre de Travaillan. De la Gayère jusqu'à Saint Pierre (Criquet), il y a des vannes de répartition pour diriger l'eau.

D'un côté l'eau va vers la Meynarde, Saint Paul puis vers Saint Jean. Entre saint Jean et Saint Paul, il y a le pont Besson. Ce pont est construit de façon à partager équitablement dans les deux directions. A gauche, vers le village de Travaillan et de l'autre côté, il rejoint la route de Cairanne. En ce dirigeant vers Travaillan, au niveau de la ferme Bouchon, une répartition pour alimenter le chemin des Galines jusqu'à la Grand Draille. En allant vers le village Saint Jean puis derrière l'église, une répartition pour rejoindre la Grand Draille. En continuant par le village, l'eau passait par le lavoir du casino. Plus loin une répartition, direction la route de Camaret: chemin Ardacé, puis vers le pont du canal de Carpentras. Après le fossé se dirigeant vers le Plan de Dieu terminus de ce côté.

Mais, revenons vers chez Criquet Saint Pierre le Vieux, là, le fossé se dirige vers la route de Cairanne-Virienette jusqu'à l'Oustau de la Miolo. Les deux directions l'une à gauche de la ferme Saint Paul Maison de Tonin et vers le pont Besson. L'autre, route de Cairanne, côté gauche, il irrigue ces terrains jusqu'à la route de Saint Jean. Il y a une répartition pour irriguer les terres des Gavoittes près de Jobert. Puis, le ruisseau côté gauche file vers la ferme Albert Andrieu vers le vieux Travaillan, prend le chemin des Muletiers Croix de Bétir l'autre vers la Verdière Monier.

Comme vous le voyez, il y a une bonne longueur de fossé, je pense plus de 20 kilomètres. Ils étaient entretenus manuellement pour le plus grand plaisir des arrosants. Il faut dire aussi que tous les gens concernés mettaient la main à la pâte pour entretenir tout cet ouvrage. Autant dans la rivière que sur les fossés. Je pense, à André Monier qui travaillait de longue avec sa pelle, sa faux et sa fourche. Et les présidents du Conseil Syndical, je pense à Clovis Andrieu, Gabriel Eyméric, Claude et André. Ils veillaient à la bonne marche de ce syndicat. Mais, il y a depuis quelques années un manque d'entretien et logiquement un manque d'eau. Il est vrai qu'il y a maintenant beaucoup de forages et plus les mêmes cultures.

Mes amis travaillanais il faut se battre pour que perdure notre Buissonnade.

P.S. : J'ai appris qu'un couple de Travaillanais a fait construire leur cave et l'ont baptisée La Buissonnade. C'est une riche idée qu'ont eu Stéphanie et David Monier. Bonne chance à eux !

Jean ANDRIEU